



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**
Arrêté de police N° 49/2021 (ST) du 29 juin 2021

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande formulée par la société Tredez,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Guy Moquet
dans le cadre de la réalisation de pose de fourreaux télécoms pour le
raccordement de 04 logements.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de pose de fourreaux télécoms pour le raccordement de 04 logements seront effectués pour une durée de 05 jours à compter du lundi 05 juillet 2021 dans la rue Guy Moquet.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée selon l'avancée des travaux.
- Article 3** Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.
- Article 4** La société Tredez exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 5** La société Tredez domiciliée 159 rue de Montigny 59167 LALLAING. Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 29 juin 2021
Le Maire,
Maryline Lucas

